NUMÉRIQUE

Subvention inclusion numérique

Vous jugez le débit de votre connexion internet trop faible ? Vous n'êtes pas éligible à une offre ADSL de plus de 8 Mb ? Alors vous pouvez peut-être bénéficier du Fonds départemental d'aide à l'Équipement et à l'Installation d'une connexion individuelle internet bidirectionnelle pour installer une solution alternative au haut débit !



© CD36

La subvention inclusion numérique correspond à 80 % du coût réel de l'équipement et l'installation d'une connexion Internet bidirectionnelle, à titre individuel, dans la limite de 400 € (compris la subvention accordée par l'État au titre du guichet cohésion numérique d'un montant maximal de 150 €).

Comment faire ?

Reportez vous au site officiel du gouvernement https://www.amenagement-numerique.gouv.fr/fr/bonhautdebit-aidefinanciere et aux règlements du Fonds départemental et formulaire de demande téléchargeables ci-dessous :

LE DÉPARTEMENT INDRE EN BERRY

DÉPARTEMENT DE L'INDRE
Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

02 54 27 34 36